

11 février 2021

## Alimentation en eau potable du sud Francilien

### Stratégie engagée par Grand Paris Sud avec le concours de plusieurs EPCI et du Département de l'Essonne.

#### I - Contexte de l'alimentation en eau potable dans le Grand Paris et le sud de l'Île de France

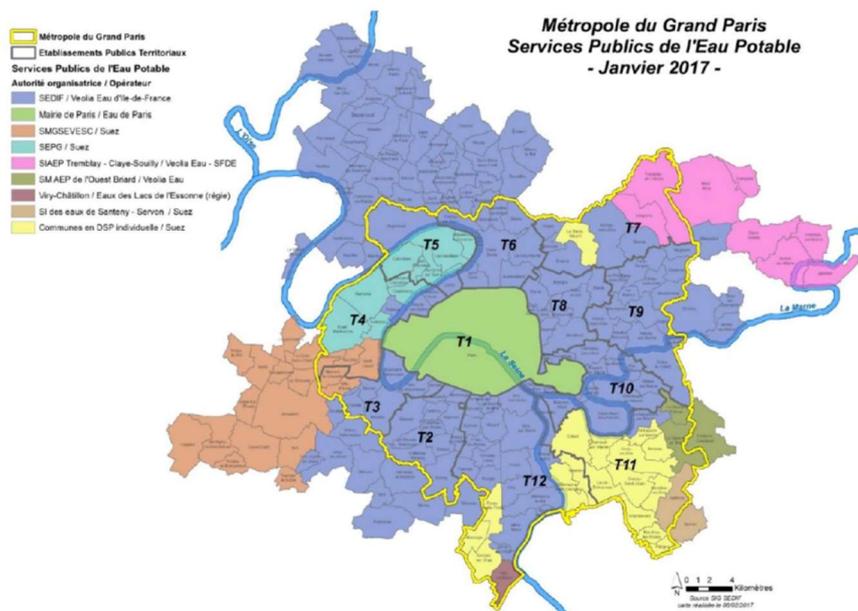
##### **Une organisation de la compétence eau atypique pour une métropole**

Dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, le législateur a confié la compétence obligatoire en matière d'eau potable à Paris et aux établissements publics territoriaux, ainsi qu'aux EPCI à fiscalité propre en grande couronne. Cette organisation – qui est la même pour l'assainissement – est un cas atypique en France puisque toutes les autres métropoles sont dotées des compétences eau et assainissement.

Quatre principales autorités organisatrices exercent la compétence eau potable, pour le compte des communes et/ou des intercommunalités adhérentes :

- SENEQ (ex SEPG) et Aquavesc (ex SMGSEVESC) à l'Ouest, ayant tous deux confié historiquement l'exploitation du service à Suez ;
- La Ville de Paris qui dispose de son opérateur public intégré (de la source au robinet) Eau de Paris ;
- Le SEDIF, la plus grande autorité organisatrice du territoire, qui a délégué l'exploitation du service (depuis 1922) à l'entreprise Véolia. Le contrat actuel de délégation de service public a démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et prendra fin au 31 décembre 2023.

Graphique n° 1 : Organisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire de la MGP en janvier 2017



## **Aux portes de la métropole, des collectivités captives d'un outil industriel privé pour leur alimentation en eau potable**

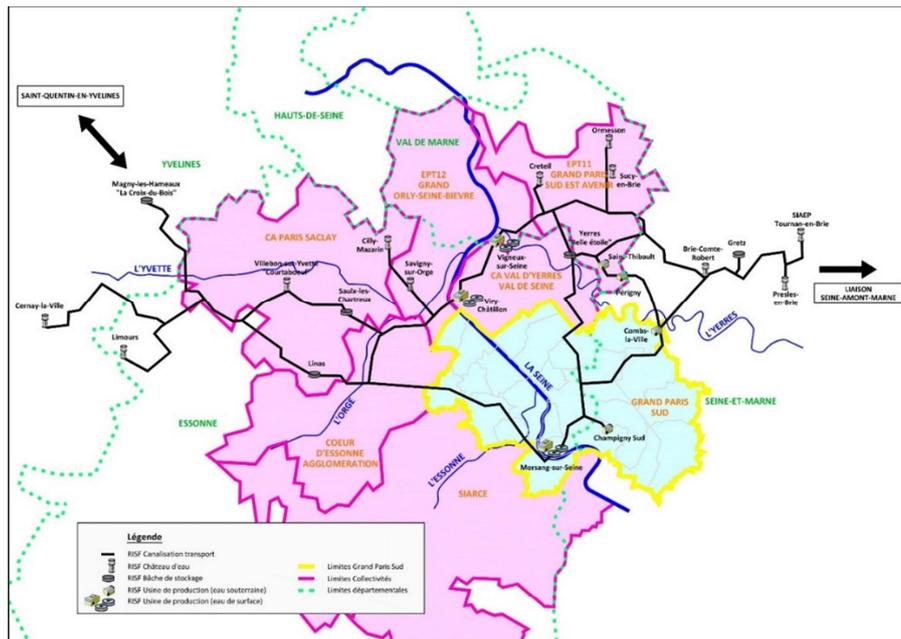
Autre particularité francilienne, les collectivités qui jouxtent la métropole au Sud et à l'Ouest sont dépendantes, pour une grande partie de leur alimentation en eau potable, des usines et du réseau principal de transport construits par la Lyonnaise des Eaux en tant qu'investisseur privé. Ces ouvrages sont aujourd'hui toujours revendiqués propriétés de Suez.

Il s'agit en particulier (cf. carte ci-dessous) :

- Des **usines du Pecq/Croissy et d'Aubergenville**, alimentant la zone limitrophe à l'ouest d'Aquavesc ;
- Des **usines de Morsang-sur-Seine, Viry-Châtillon et Vigneux sur Seine**, et du réseau structurant reliant ces usines et se prolongeant à l'ouest jusqu'au réservoir de La Croix du Bois à Magny-les-Hameaux, dans un ensemble dénommé par Suez **Réseau Interconnecté du Sud Francilien (RISF)**

Sept EPCI dépendent ainsi en tout ou partie, pour leur alimentation en eau potable, d'un monopole créé par Suez : Grand Paris Sud, Grand Paris sud est avenir (EPT 11), Grand Orly Seine Bièvre (EPT12), Val d'Yerres Val de Seine, Cœur d'Essonne, Paris Saclay, et le SIARCE. La carte ci-dessous présente le RISF et le contour de ces principaux EPCI.

Ce monopole de Suez sur l'alimentation d'un 1,4 million d'habitants d'Ile de France, et l'abus de position dominante qui en résulte, ont été pointés par le conseil de la concurrence en 2005.



Enfin, il faut relever qu'une situation similaire existe, dans une moindre proportion, dans l'est nord est francilien avec le périmètre de plusieurs EPCI dépendant pour leur alimentation de **l'usine d'eau potable d'Annet sur Marne**, en propriété du groupe Veolia.

## **L'enjeu, en cours de réflexion, de réorganisation de l'alimentation en eau potable dépasse le périmètre de la Métropole du Grand Paris**

Dans son rapport du 27 juin 2018 relatif à l'alimentation en eau potable du Grand Paris, la chambre régionale des comptes souligne la diversité des tarifs (le moins cher étant celui de la régie Eau de Paris), et un fonctionnement cloisonné des grands acteurs à l'origine d'une surcapacité des outils de production.

Ces arguments sont repris par le SEDIF pour justifier un modèle de super syndicat de production d'eau potable, très centralisé, avec la perspective d'un prix unique de l'eau.

Précisant ce principe, le SEDIF suggère depuis 2018 une organisation en 3 rings de l'eau interconnectés entre eux, alimentés par « *une eau pure sans calcaire et sans chlore jusqu'au robinet* », dont la qualité irait par ailleurs (bien) au-delà des normes. Cet objectif demande la mise en œuvre d'une première réalisation industrielle d'un traitement membranaire par osmose inverse basse pression, encore appelé OIBP<sup>1</sup>.

Les investissements correspondants pour mettre à niveau dans un premier temps les usines du SEDIF à Choisy le Roi et Neuilly sur Marne s'élèvent à 800 millions d'Euros, auxquels il faudrait rajouter le montant des travaux nécessaires au bouclage et à l'interconnexion des rings de l'eau.

Plusieurs établissements publics de la petite Couronne, l'EPT 8 et l'EPT 12 contestent cette vision centralisée et sont à la recherche d'autres formes de coopération avec les intercommunalités d'Ile de France et la ville de Paris.

On notera que le ring extérieur préconisé par le SEDIF va bien au-delà du périmètre du Grand Paris. Il vise clairement, en Grande Couronne, le RISF et, plus largement, « les 3 millions de concitoyens alimentés par des usines et des réseaux de transport réputés propriété des groupes Suez et Veolia ».

## **II – Le projet de Syndicat mixte du sud francilien**

### ***L'émergence d'un nouveau grand acteur public de l'eau autour de Grand Paris Sud.***

Pour sortir du débat plus que trentennal entre les collectivités du sud francilien, sur la nécessité de fédérer les intérêts des EPCI et de trouver le moyen de sortir du monopole de Suez, GPS a pris l'initiative de revendiquer l'appropriation 100 % publique des ouvrages du RISF et de proposer la création d'un syndicat mixte fermé regroupant les EPCI alimentés par ce réseau.

Ce projet vise en particulier au maintien de l'intégrité du RISF, outil performant de mutualisation au bénéfice des agglomérations desservies.

Plusieurs EPCI et le département de l'Essonne ont rejoint la position de Grand Paris Sud, excluant ainsi toute mixité publique/privée de la propriété des ouvrages, afin de se donner le choix du mode gestion des ouvrages et de l'exploitant, et d'orienter les investissements dans l'intérêt des seules politiques publiques.

Sans attendre la création du syndicat mixte fermé regroupant les EPCI partenaires, GPS a engagé des discussions avec Suez pour :

- Faire reconnaître l'objectif d'appropriation de l'ensemble des ouvrages par les EPCI regroupés en syndicat mixte ;
- Négocier les conditions de reprise de l'usine principale de Morsang sur Seine, au cœur du RISF, située sur le territoire de Grand Paris Sud ;

---

<sup>1</sup> Etape ultime dans l'échelle actuelle des techniques de filtration, lesquelles se déclinent dans l'ordre suivant : filtration sur sable ou charbon actif (la plus répandue), microfiltration, ultrafiltration, nanofiltration, osmose inverse.

- convenir d'une discussion des conditions de reprise des ouvrages par étape, en commençant par la production, suivie de la reprise des conduites de transport et des réservoirs ;
- Obtenir le détail analytique comptable du coût complet de production d'eau en gros par cette usine

Trois leviers ont été évoqués pour amorcer la discussion :

- La perspective d'une action groupée des EPCI dans le cadre du syndicat mixte ;
- La construction, avec l'aide de la convention précédemment conclue avec Eau de Paris<sup>2</sup>, d'un projet alternatif à l'usine de Morsang, multi-ressources, sur le site de Lisses Villabé ;
- La préparation d'un recours auprès de l'autorité de la concurrence, pour tarification abusive.

A ce jour, ces réunions ont permis de clarifier une large partie des coûts de production et de faire évoluer, dans un esprit constructif de l'entreprise, la position de Suez qui reconnaît n'avoir pas vocation à rester propriétaire des installations essentielles au service public de l'eau potable.

Sur la base de ce travail préliminaire, les prochaines réunions seront élargies aux EPCI partenaires, avec le soutien du Conseil départemental de l'Essonne.

### ***La proposition d'un nouveau modèle de coopération avec d'autres acteurs publics de l'Ile de France***

Le modèle développé avec les EPCI partenaires du futur syndicat mixte s'est construit autour de valeurs communes que GPS et les EPCI du syndicat mixte proposent de partager avec d'autres acteurs publics franciliens :

- La **mutualisation des ressources en eau et des ouvrages** de traitement permettant l'alimentation et le secours permanents de tous les EPCI membres avec une eau de qualité ;
- Le regroupement des EPCI « **à la bonne échelle** » garantissant l'optimum économique tout en respectant les spécificités des territoires et les attentes de leurs habitants<sup>3</sup> ;
- La **propriété publique des ouvrages** nécessaires au service de l'eau potable permettant la liberté de choix des modes de gestion, sans a priori ;
- Une **gouvernance rapprochée** des élus du territoire assurant la maîtrise des choix d'investissement et d'évolution des tarifs de l'eau ;
- **L'ouverture à la coopération** avec d'autres Maîtres d'ouvrages publics notamment par des échanges d'eau afin de limiter les surcapacités dans chaque territoire ;
- Le soutien et l'ouverture aux collectivités périphériques aux ressources de plus en plus contraintes par le réchauffement climatique ;
- La production **d'eau de qualité pour tous à un prix acceptable**, sans surenchères technologiques ;
- La réunion des moyens avec les autres acteurs publics pour une **agriculture raisonnée** et une meilleure **protection des aquifères** en amont des captages, privilégiant ainsi la prévention plutôt que le développement de technologies de traitement toujours plus complexes et coûteuses.

<sup>2</sup> Convention rendant possible la fourniture de 45000 m<sup>3</sup>/j d'eau à partir de l'aqueduc du Loing

<sup>3</sup> Les attentes et les besoins peuvent être contrastés parmi les territoires en Ile de France selon la nature des ressources à traiter, leur dureté par exemple, la sensibilité au goût résiduel de chlore, la sensibilité au tarif, ...